

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 15 septembre 2025 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : Mme Véronique Perrier, mairesse suppléante;
Mme Francine Trottier, conseillère du quartier n° 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;
Mme Louise Allaire, conseillère du quartier n° 3;
M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4;
Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier n° 5.

Formant quorum sous la présidence de Mme Véronique Perrier, mairesse suppléante.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Était absente : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

2025-197 Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :

- 9.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2025
- 9.2 Baux entre la Ville de Senneterre et l'Association des amis du hockey mineur de Senneterre inc.

Et en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
 - 6.1. Adoption du règlement n° 2025-752 décrétant une dépense et un emprunt de 341 209,38 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues
 - 6.2. Embauche d'un journalier-opérateur : fin de la période de probation
7. Sécurité publique et incendie
 - 7.1. Colloque sur la sécurité civile 2025
 - 7.2. Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

2025-197 (suite)

8. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
 - 8.1. Appui à la demande de financement de CIBO-FM dans le cadre du programme PSPS 2025
 - 8.2. La Grande Semaine des tout-petits
9. Sujets à ajouter
 - 9.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2025
 - 9.2. Baux entre la Ville de Senneterre et l'Association des amis du hockey mineur de Senneterre inc.
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2025-198 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2025 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour par les citoyens présents dans la salle.

2025-199 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par la conseillère Francine Trottier, au montant de 1 618 764,15 \$ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

2025-200 **Adoption du règlement n° 2025-752 décrétant une dépense et un emprunt de 341 209,38 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues**

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que la Ville de Senneterre adopte le règlement n° 2025-752 décrétant une dépense et un emprunt de 341 209,38 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues, les conditions énumérées à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ayant été respectées. Ce règlement n'a pas fait l'objet de changement depuis le dépôt du projet.

Adoptée à l'unanimité

2025-201 **Embauche d'un journalier-opérateur : fin de la période de probation**

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2025-66 adoptée le 17 mars 2025, la Ville de Senneterre a embauché M. Jean-François Michaud à titre de journalier-opérateur à compter du 18 février 2025;

Attendu que M. Michaud a complété sa période de probation et que son évaluation est positive;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre accorde la permanence du poste de journalier-opérateur à M. Michaud en date du 21 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-202 **Colloque sur la sécurité civile 2025**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que la Ville de Senneterre autorise M. Samuel Lafrenière, coordonnateur du Service de sécurité incendie, à s'inscrire au Colloque sur la sécurité civile 2025 qui aura lieu au Centre des congrès de Québec du 28 au 29 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-203 **Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire**

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

Attendu que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

2025-203

(suite)

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que la Ville de Senneterre appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-204

Appui à la demande de financement de CIBO-FM dans le cadre du programme PSPS 2025

Attendu que la Radio communautaire MF de Senneterre inc. (CIBO-FM), organisme sans but lucratif à vocation communautaire, souhaite relancer un projet de rénovation de ses locaux situés au 121, 1^{re} Rue Est à Senneterre;

Attendu que lesdits locaux, propriété de la Ville de Senneterre, n'ont pas été rénovés depuis plus de 25 ans, et que leur état actuel nuit à l'installation adéquate d'équipements de diffusion modernes récemment acquis;

Attendu que les rénovations projetées comprennent notamment le remplacement des planchers, la peinture, le remplacement de luminaires, ainsi que l'acquisition de mobiliers et d'équipements liés à la production et à la diffusion radiophonique;

Attendu que le coût estimé des travaux s'élève à 9 357,63 \$ avant taxes, tel que présenté à l'annexe 1-A de la demande de financement 2025 déposée par CIBO-FM;

Attendu que ladite demande sera soumise à la MRC de La Vallée-de-l'Or dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS), pour une contribution équivalente au montant susmentionné;

Attendu que la Ville de Senneterre, propriétaire des locaux visés, entend contribuer au projet.

Attendu que, conformément à l'article 28, paragraphe 3, de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)*, une municipalité peut se porter caution ou appuyer financièrement un organisme sans but lucratif poursuivant des fins communautaires ou culturelles;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre appuie officiellement la demande de financement déposée par la Radio communautaire MF de Senneterre inc. (CIBO-FM) auprès de la MRC de la Vallée-de-l'Or dans le cadre du programme PSPS 2025;

Que la Ville confirme sa participation au projet par une contribution équivalente à 40 % du coût total en ce qui concerne les travaux d'amélioration du local (plancher, peinture, éclairage) à l'exclusion des équipements (console, banquettes, affichage), soit un montant de 2 259,75 \$, qui sera versé à titre de contribution financière au projet;

Que la mairesse et/ou la directrice générale soient autorisées à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-205 **La Grande Semaine des tout-petits**

Attendu que la 10^e édition de la Grande Semaine des tout-petits sera célébrée du 17 au 23 novembre 2025;

Attendu que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

Attendu que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »;

Attendu que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Attendu que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

Attendu que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

Attendu que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que la Ville de Senneterre se joigne au mouvement de solidarité envers les tout-petits au Québec en confirmant son engagement envers les tout-petits et leur famille.

Adoptée à l'unanimité

2025-206 **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2025**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2025 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2025-207 Baux entre la Ville de Senneterre et l'Association des amis du hockey mineur de Senneterre inc.

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que la Ville de Senneterre accepte de conclure les baux avec l'Association des amis du hockey mineur de Senneterre concernant les locations d'un local au Centre sportif André-Dubé qui sera utilisé pour des fins d'aiguisage de patins et d'entreposage ainsi que le local commercial, son entrepôt et les équipements qui s'y trouvent pour offrir un service de restauration;

Que la greffière et la directrice du service des sports et du plein air soient autorisées à signer les baux au nom de la Ville de Senneterre et qu'elles soient autorisées à inclure aux baux toutes les clauses qu'elles jugeront nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Une période de temps est accordée pour répondre aux questions des citoyens présents.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Véronique Perrier
Mairesse suppléante

Martine Mainville
Greffière